

GUIDE DE DÉTERMINATION DES QUOTAS

Processus de choix des vacances
ÉTÉ 2019

ENSEMBLE
pour la
VIE

Québec 

1. Qu'est-ce qu'un quota / Pourquoi calculer des quotas?
2. Ce qu'il faut savoir
3. Méthode de calcul et exemples
4. Horaire estival et vacances sur semaines

DÉTERMINATION DES QUOTAS



1. QU'EST-CE QU'UN QUOTA?

C'est une donnée qui permet de déterminer le nombre de personnes salariées qui peuvent quitter simultanément pendant les semaines du calendrier de vacances.

POURQUOI CALCULER DES QUOTAS?

Pour s'assurer **d'établir le nombre adéquat de personnes qui peuvent quitter** en vacances pendant les semaines du calendrier

dans le contexte où l'employeur a l'obligation de s'assurer de **permettre à tous les employés de prendre des vacances**,
et ce,


avec le souci d'assurer la **continuité des services**
et

en **considération des ressources disponibles** pour effectuer les remplacements.

1. QU'EST-CE QU'UN QUOTA?

- Les quotas *doivent* être établis à partir du résultat de la formule présentée à la section *Méthode de calcul*.
- Ce résultat sert à :
 - **déterminer les quotas** de chacune des semaines du calendrieret
 - **valider que les quotas inscrits au calendriers** sont adéquats, c'est-à-dire :
 - suffisants pour permettre à toutes les personnes salariées d'avoir des vacances pendant la durée du calendrier de vacances;
 - pas trop élevés pour permettre d'assurer la continuité des activités et éviter les enjeux de remplacements.

2. CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Un quota doit être indiqué pour chacune des semaines du calendrier de vacances.
- Les quotas **peuvent varier d'une semaine à l'autre**, selon les besoins du centre d'activité.
- Les quotas doivent être égaux ou supérieurs à 1.
 -  Veuillez consulter les **Guides de gestion des vacances** pour des particularités prévues à certaines ententes locales.
- Les quotas indiqués sur le calendrier ne doivent pas comporter de décimale.
- Les vacances qui peuvent être en surplus des quotas sont :
 - les vacances suivant immédiatement un congé parental (seulement les vacances de l'année précédente et non courante)
 - les vacances précédant un départ à la retraite
 - **CONDITION : ces vacances doivent avoir été autorisées par le gestionnaire.**

3. MÉTHODE DE CALCUL ET EXEMPLES

- 3.1 Étape 1 – Appliquer la formule pour calculer les quotas
- 3.2 Exemple de calcul
- 3.3 Exemple d'application
- 3.4 Étape 2 – Valider les quotas établis
- 3.5 Outil de calcul des quotas

3.1 Étape 1 : Appliquer la formule pour calculer les quotas

■ Formule :

$$\text{QUOTAS} = \frac{\text{Nombre total de jours de vacances à donner}}{\text{Nombre de jours durant la « période normale »}} \times 75 \%$$

■ Description de la formule :

○ « Nombre total de jours de vacances à donner »

- C'est l'addition des jours de vacances (colonne « **quantum** ») pour toutes les personnes salariées inscrites sur le calendrier.

❖ Exclure du calcul les employés en congé complet pour toute la durée du calendrier. Ceci est applicable aux employés en congé sabbatique, congé d'études ou d'enseignement, congé parental et congé à traitement différé.

○ 75 %

- C'est la proportion du quantum de vacances que l'on doit permettre aux employés de prendre.
- La proportion est établie à 75 % basé sur le « principe » que les employés conservent généralement au moins une (1) semaine de vacances pour le calendrier d'hiver.
- **ATTENTION** : certains anciens établissements ont des ententes d'horaire estivale (7/7) qui ont des **particularités pour le calcul des quotas**. 📖 Veuillez consulter les **Guides de gestion des vacances**, section « Calcul des quotas » pour obtenir les précisions.

○ « Nombre de jours durant la « période normale » de prise des vacances »

- Il s'agit du nombre de jours de travail durant la **période normale** de prise de vacances prévue aux ententes locales.
- **Cette donnée est inscrite dans le tableau « Dates importantes »** et elle est différente selon les anciens établissements et les syndicats.

PRÉCISIONS SUR LA NOTION DE « PÉRIODE NORMALE »

- Les dates de la période normale sont convenues par ententes locales
 - Donc elles varient selon les anciens établissements et les syndicats
- Il s'agit de la période durant laquelle l'employeur a l'obligation de s'assurer de permettre à tous les employés de prendre des vacances.
- La « période normale » est définie à l'intérieur des dates du calendrier estival.
 - Exemple : Memphrémagog – syndicat CSN
 - Dates du calendrier estival = du 28 avril au 12 octobre 2019
 - Période normale = du 12 mai au 28 septembre 2019.
- C'est la « période normale » qui doit être considérée pour le calcul et la détermination des quotas.
- Les semaines du calendrier de vacances qui sont à l'extérieur de la période normale doivent avoir des quotas, mais ces quotas ne doivent pas être considérés dans la détermination et la validation des quotas établis.

3.2 Exemple de calcul

- Données pour l'exemple :

- L'addition de la données dans la colonne « quantum » = 360 jours
- La période « normale » de prise de vacances (dans cet exemple) comporte 100 jours (du 12 mai au 28 septembre).
 - Cette donnée varie selon les ententes locales des anciens établissements – consultez le tableau « Dates importantes »

- Exemple de calcul en jours

$$\text{Quotas} = \frac{360 \text{ jours}}{100 \text{ jours}} \times 75 \% = 2,7 \text{ personnes}$$

- Ce résultat (ex. ci-haut = 2,7) est un indicateur du nombre de personnes qui peuvent quitter en vacances lors d'une même semaine

- Comme le résultat comporte une décimale égale ou supérieure à ,5 : **arrondir au nombre entier SUPÉRIEUR**, puisque le quotas pour chacune des semaines ne peut avoir de décimale.

3.3 Exemple de détermination des quotas

- À noter que **vous pouvez faire varier les quotas d'une semaine à l'autre** selon les besoins.
 - Dans l'exemple précédent, la formule donne un résultat de 2,7 (soit 3 personnes) et l'exemple ci-dessous démontre que les quotas établis sont différents selon les besoins du secteur.

Voir exemple ci-dessous :

Période « normale » de prise de vacances

Quota						Calendrier																																				
Prénom	Q	Matri	Statut	Ancienneté	Vacances	Quantum	Av	3	4	4	3	3	3	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	3	3	3	2												
Nom		liot	Hrs / Per	Date emploi	Hrs / Jr		Mai							Juin							Juillet							Août							Septembre							Oc
Commentaires						28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6													
						Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di									
Isabelle	J	1234	Tp	14A-265.83J	76,00H	20,00J																																				
Unetelle			45,00	2004-01-06	10,13J																																					
Gabriel	N	56789	Tc	6A-166.06J	150,00H	20,00J																																				
Untel			75,00	2011-05-22	20,00J																																					

- Étape suivante :** Valider que les **quotas inscrits** au calendrier sont **adéquats**.
(Voir page suivante – étape 2).

3.4 Étape 2 : Valider les quotas établis

- Il faut s'assurer que les quotas établis soient suffisants et pas trop élevés :
- Pour ce faire : calculer la **moyenne de tous les quotas inscrits au calendrier durant la « période normale » des vacances => celle-ci doit être égale ou supérieure** au résultat de la formule présentée

En lien avec l'exemple précédent (4.3.2), la moyenne des quotas inscrits au cours de la période normale doit être égale ou supérieur à **2,7**. **Attention**, les quotas dans les encadrés **bleus** ne doivent pas être inclut dans le calcul de la moyenne.

Quota						3	3	4	4	4	3	3	3	1	1	3	3	3	3	3	3	2	2	2	3	3	3	2
Prénom	Q	Matri	Statut	Ancienneté	Vacances	Quantum	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av	Av
Nom		liot	Hrs / Per	Date emploi	Hrs / Jr		Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	
Commentaires																												
Isabelle	J	1234	Tp	14A-265.83J	76,00H	20,00J																						
Unetelle			45,00	2004-01-06	10,13J																							
Gabriel	N	56789	Tc	6A-166.06J	150,00H	20,00J																						
Untel			75,00	2011-05-22	20,00J																							

- Exemple du calcul de la moyenne :**
 56 (total des quotas durant la période « normal » prise de vacances) / 20 semaines = $2,8$ => donc les quotas pour la durée du calendrier sont suffisants.
- À NOTER ! :** Les quotas inscrits sur les calendriers **ne peuvent être modifiés après le début de l'affichage** pour l'expression des préférences de vacances. Assurez-vous qu'ils sont conformes avant de procéder à l'affichage.

3.5 Outil de calcul des quotas

(Disponible sur le site Internet PRASE)

Étape 1

Calcul des quotas

Compléter l'information dans l'encadré ci-dessous :

1. Sélectionner l'établissement et le syndicat

Établissement	Syndicat
Granit	APTS
Des Sources	CSN
IUGS	FIQ
CHUS	FTQ-SCFF
CRDE	CSD
CRE	
Magog	

2. Inscrire le nombre total de jours de vacances à donner (colonne « quantum » du calendrier de vacances) **360**

Nombre de jours de la période normale de vacances **100**

(calcul automatique)

Résultat du calcul (total des jrs de vacances à donner X 75 % / nbre de jrs durant la période normale) **2,7**

(calcul automatique)

L'indicateur du nombre de personnes qui peuvent quitter en vacances lors d'une même semaine est de **3** (calcul automatique)

Étape 2

Détermination des quotas

- Pour vous aider, utilisez le tableau ci-dessous en y inscrivant vos quotas souhaités pour chacune des semaines.

IMPORTANT :

- Notez que **les quotas peuvent varier d'une semaine à l'autre selon les besoins de votre secteur.**
- La « période normale » de prise de vacances apparaît automatiquement en vert dans le tableau en fonction de l'établissement et du syndicat choisis.
- La moyenne des quotas établis durant la « période normale » doit être égale ou supérieure au résultat du calcul de l'étape précédente, c'est-à-dire égale ou supérieur **2,7**. Pour cet exercice, inscrire des quotas seulement dans la zone verte pour le calcul de la moyenne. Toutefois, les cellules demeurées en blanc doivent tout de même contenir des quotas dans les calendriers officiels, mais ceux-ci ne sont pas considérés dans le calcul de la moyenne.
- La moyenne indiquée dans l'encadré bleu à l'étape 3 (ci-dessous) s'ajustera automatiquement pour vous guider.

Av	Mai					Jun					Juillet					Août					Se	Oc			
28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6		
Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	Di	
Quota	3	3	4	4	4	3	3	3	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	3	3	3	2

Étape 3

Validation des quotas

- La moyenne calculée inclut les quotas inscrits dans les cellules vertes uniquement.

Moyenne **2,80** ➔ **OK quotas adéquats**

(calcul automatique)

4. HORAIRE ESTIVAL ET VACANCES SUR SEMAINES

- Ententes reconduites :
 - Toutes les ententes de l'année dernière pour FIQ et CSN ont été reconduites ;
 - Les nouvelles ententes où il y aurait des horaires 7/7 pour la première fois seront applicables à l'été 2020.

- Ces ententes comportent des particularités pour le calcul des quotas :
 - 📖 Veuillez consulter les **Guides de gestion des vacances**, section *Détermination des quotas et Horaire estival*, pour les précisions par ancien établissement.

Anciens établissements visés	FIQ Catég. 1	SCFP Catég. 2	CSN Catég. 3
CSSS de Memphrémagog	Horaire 7/7	Horaire 7/7	--
CSSS du Haut-Saint-François	Horaire 7/7	--	--
CSSS du Val-Saint-François	Horaire 7/7	Horaire 7/7	--
CSSS-IUGS	Vac. sur semaine	Vac. sur semaine	--
CSSS La Pommeraie	Horaire 7/7	Horaire 7/7	Horaire 7/7
CSSS de la Haute-Yamaska	Horaire 7/7 et 6/8	--	--
CSSS Des Sources	Horaire 7/7	Horaire 7/7	--
CSSS du Granit	Horaire 7/7	--	--
CSSS de la MRC-de-Coaticook	Horaire 7/7	Horaire 7/7	--

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer
avec le secteur *Congés et vacances*
au 819 780-2220 poste 47777 option 3
ou sans frais au 1 855 780-2200 option 3.

